

Le réseau ZeCarrossery rejoint la FFC Mobilité

Réparation et Services

Le réseau de carrosseries fondé par Laura et Lucie Marie, vient de confirmer son adhésion à la FFC Mobilité Réparation et Services, afin d'offrir à ses franchisés de nombreux services à valeur ajoutée.



[ZeCarrossery](#) apporte à ses adhérents un joli cadeau en cette fin d'année 2018. Le réseau rejoint en effet la famille FFC, en se rapprochant dès janvier prochain de sa branche Mobilité.

Laura et Lucie MARIE, Présidentes et fondatrices du réseau de franchise de carrosserie [ZeCarrossery](#), étoffent ainsi leur offre de services, en proposant désormais ceux de la FFC Mobilité Réparation et Services.

Dès les premiers contacts, mi-2016, Laura MARIE et Christophe BAZIN, secrétaire Général de la FFC Mobilité Carrossiers-Réparateurs, se sont retrouvés sur des problématiques métiers, partageant une vision commune de la carrosserie moderne.

Pour rappel, [ZeCarrossery](#) propose un concept original, basé sur la mise en avant d'offres commerciales attractives pour les automobilistes ayant endommagé leur véhicule. Ces solutions innovantes permettent de dynamiser l'activité de leurs adhérents et augmenter le trafic en atelier.

Lancé officiellement en septembre 2017 sur le salon Equip Auto, le concept [ZeCarrossery](#) a déjà séduit près de 20 ateliers. L'objectif de Laura et Lucie consiste à réunir 60 franchisés d'ici fin 2019 autour de leur réseau. Une importante levée de fonds vient d'ailleurs d'être actée, pour soutenir leur développement.

La FFC Mobilité Réparation et Services est fière d'accueillir parmi ses adhérents ce premier réseau, dont l'objectif affiché consiste à aider les carrossiers à reprendre leur liberté face aux donneurs d'ordre, à fidéliser leurs clients à l'aide d'outils digitaux, et à augmenter leur rentabilité.

"Notre organisation professionnelle mettra à disposition des adhérents [ZeCarrossery](#) l'ensemble de ses services, notamment FFC Experts, son assistance juridique, notariale, fiscale et comptable, ou encore en termes de défense des intérêts des professionnels contre les manquements au respect du "libre choix du réparateur", conclut Christophe BAZIN.